



## **GROUPES DE TRAVAIL**

### **Troisième rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organismes électoraux des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA)**

**« Approche vers un Cadre Référentiel de critères et procédures  
optimaux pour la gestion et contrôle des processus électoraux »**

*Caracas, les 29 et 30 juillet 2010*

#### **THÈME N° 1 Registre Électoral**

Ouverture:  
César Alvarado

#### **Comment garantir la possibilité d'auditer, contester ainsi que le caractère public dans les procédés du Registre Électoral ?**

- 1. Les organismes responsables du Registre Électoral doivent établir des périodes pour être révisé par les citoyens et les Organisations politiques afin de garantir la possibilité de les contester.*
- 2. Le Registre Electoral doit être public et il doit pouvoir être audité par les citoyens et les organisations politiques.*
- 3. Les actes de naissance sont la base fondamentale pour la conformation du registre de l'État civil et l'émission du document d'identité des citoyens, d'où la nécessité de surveiller en permanence l'émission de ce document si important, ce qui a des retombés sur la consistance et l'intégrité des données du Registre Électoral.*
- 4. La coopération parmi les institutions responsables de ces données d'identification des citoyens est indispensable ainsi que la coopération des organismes électoraux pour renforcer la validation et certification des données correspondantes au Registre et aux listes électorales.*



5. *Il existe une tendance à introduire des éléments technologiques, tels que la validation biométrique, photographie et signature numériques pour inclure les citoyens dans le Registre Electoral.*
6. *Le fait de garantir l'inscription des citoyens dans des bureaux de vote proche de leur domicile constitue un élément fondamental dans la lutte pour l'inclusion de la population dans les Processus Électoraux.*
7. *Il existe une tendance à utiliser les progrès en matière technologique et d'information, afin de consolider l'aspect public du Registre Électoral et faciliter la consultation de données pour les électeurs et les organisations politiques.*

### **Accord:**

#### *Thème 1. Registre Electoral.*

1. *Reconnaître que le Registre Electoral est de caractère public et qu'il faut promouvoir les mécanismes qui permettent que les citoyens et les groupes politiques puissent l'auditer.*
2. *Créer des mécanismes qui permettent d'introduire des éléments technologiques pour l'incorporation des citoyens au Registre électoral.*
3. *Encourager la surveillance permanente des processus liés à l'émission des actes de naissance, dans le but de garantir la consistance et l'intégrité du Registre Electoral.*

## **THÈME N° 2**

### **Systeme de Gestion des Centres de Vote**

#### **Ouverture:**

**Guillermo Santeliz**

**Comment garantir la disponibilité, intégration avec d'autres organismes de l'État et l'accessibilité des procédés de gestion dans les Centres de vote ?**



*À ce sujet, il y a un intérêt tout particulier pour approcher l'électeur de la possibilité d'exercer son droit au vote, tout en réduisant de manière significative les distances, de manière à ce que chaque centre de vote soit équidistant des électeurs de la communauté où il se trouve. Les zones où résident les indigènes font l'objet d'un traitement spécial pour leur offrir un meilleur niveau de confort dès la location jusqu'aux instruments et une équipe qui connaissent leur culture.*

*Les moyens de transport employés pour réaliser le cadastre sont, majoritairement, terrestres, fluviaux, aériens, traction animale et humains, à l'exception de certains pays qui, en raison de leur géographie, utilisent uniquement la modalité terrestre.*

*Les centres de vote ont entre 50 et 650 électeurs, selon les caractéristiques propres à chaque pays, exceptés les centres indigènes et ceux d'accès difficile qui peuvent en avoir moins de 50.*

*Les infrastructures utilisées pour les centres de vote sont, dans la plupart des cas, des bâtiments scolaires, universités, bâtiments publics et occasionnellement privés.*

*Les personnes handicapés ont un traitement préférentiel afin qu'ils exercent leur droit au vote, généralement au premier bureau de vote du centre.*

*On a remarqué deux types de traitement du sujet d'assignation du centre de vote pour l'électeur : vote domiciliaire et vote résidentiel ; dans certains pays il est domicilié mais pas dans tous les cas.*

*L'adaptation des centres de vote ou de réception de votes est pourvue d'importance, étant donné qu'on a remarqué qu'il est indispensable que les centres de vote soient dans les meilleures conditions d'infrastructure et que l'électeur soit confortable, dans certains cas ponctuels, il est nécessaire de construire des rues ou des avenues.*

*D'un commun accord, la sécurité est un aspect essentiel pour garantir le droit de vote.*



*Le centre mobile, comme alternative d'infrastructure pour les zones à accès difficile a été aussi employé pour les agglomérations indigènes.*

*L'automatisation du système de cadastre est un point commun à tous les pays participants, car il donne accès au vote à un plus grand nombre d'électeurs.*

*Les centres ou locaux électoraux on été classés, majoritairement, en trois types : A urbains, B ruraux et C à accès difficile.*

*CONCLUSION : Il existe, par rapport à ce sujet, un intérêt particulier pour rapprocher l'électeur de la possibilité d'exercer son droit de vote, en réduisant de manière significative les distances et réussissant à ce que chaque centre de vote soit équidistant pour les électeurs des communautés où il se trouve ; les zones habités par les indigènes font l'objet d'un traitement spécial pour leur offrir plus de confort, en allant dès la location jusqu'aux instruments et le talent humain familiarisé avec leur culture.*

### **THÈME N° 3**

#### **Postulations et Production des Bulletins**

##### **Ouverture:**

**Luis Emilio Rondón**

**Comment garantir la fiabilité, efficacité et service aux citoyens dans les procédures de postulation et de production des bulletins de vote ?**

*Les systèmes de postulation des pays participant à cette III<sup>e</sup> Rencontre, ont en commun le désir de simplification, sûreté, réduction des frais et de la quantité de contestations. La tendance générale est donc de mettre en marche des systèmes automatisés ou d'assistance technologique afin*



*d'augmenter le niveau de confiance des organisations politiques, des candidats et des citoyens en général.*

*Une fois cet objectif atteint, il y aura assurément une plus grande efficacité au moment de la production des bulletins électoraux, avec une réduction des délais, des frais et d'erreurs tout en garantissant des plus hauts niveaux de sécurité.*

#### **THEME N° 4**

##### **Fonctionnement des Bureaux de Vote**

###### **Ouverture:**

**Ibrahim Colina**

###### **Comment garantir la fiabilité, optimisation, le caractère aléatoire et l'inclusion dans le fonctionnement du bureau de vote ?**

*1.- Création du registre des possibles élus selon les principes de normalisation*

*La création de la base de données s'établi de conformité avec les principes de normalisation de chaque pays. Prédomine la sélection aléatoire des électeurs, listes d'associations professionnelles, étudiants universitaires et/ou fonctionnaires.*

*Certains pays prévoient des systèmes de recrutement de participation volontaire pour constituer les organismes électoraux.*

*L'automatisation est l'élément établi pour la dépuration et la gestion de la base de données.*

*On s'incline à l'inclusion de tous les citoyens pour garantir la transparence*

*2.- Sélection, notification, formation et identification des membres du bureau de vote*



*La sélection est faite publiquement. Il s'agit d'un acte audité par les partis politiques.*

*Les pays où les bureaux de vote sont constitués à travers la postulation de partis politiques, garantissent la participation concertée des partis qui ont obtenu la majorité des votes lors des élections précédentes, afin de garantir l'équilibre.*

*La notification a lieu à travers la publication d'annonces officielles, courrier personnalisé et à travers les médias les TIC (SMS, sites web)*

*Les endroits qui utilisent un tirage au sort, créent un algorithme qui garantie le caractère aléatoire fondé sur des critères tels que la circonscription électoral, mois de naissance ou par décomposition alphabétique.*

*Dans les cas de participation volontaire, le choix est fait selon le rendement obtenu pendant l'entraînement et le profil professionnel.*

### *3.- Suivi et contrôle des membres du bureau de vote*

*Les organismes électoraux nationaux réalisent le suivi de la notification, formation et identification des membres du bureau de vote. L'automatisation est utilisée comme outil pour optimiser le suivi.*

### *4.- Fonctionnement du bureau de vote*

*Les bureaux de vote ou leurs équivalents, sont des organismes temporaires, 'registrés, qui la plupart du temps fonctionnent avec trois membres et un secrétaire, avec leurs suppléants respectifs et, en outre, des observateurs des partis politiques.*

*Une formation adéquate garantie la célérité et l'efficacité du fonctionnement optimal du bureau de vote*

*Dans le cas du Guatemala, il y a une représentation indigène et du genre féminin au bureau de vote.*

*Il existe des systèmes d'incitation et de sanction pour garantir la participation des organismes électoraux*



## **THEME N° 5**

### **Financement Électoral**

#### **Ouverture:**

**Saúl Bernal**

**Comment garantir le registre, contrôle, efficacité/célérité et fiabilité des procédés du financement électoral ?**

#### **Procédures:**

**Manuelle :** Il s'agit de systèmes de comptabilité fondés sur des normes de validité nationale et internationale.

**Automatisée:** Des systèmes d'information sur les activités économiques et financières des Organisations politiques pour leurs activités ordinaires et campagnes électorales.

**Critères établis : Registre, contrôle, efficacité/célérité et fiabilité.**

#### **Déroulement des interventions :**

- **Types de financement :** adapté aux interventions des représentants des pays assistants. Le fait qu'il existe plusieurs types a été souligné, parmi lesquels se trouvent : le financement public, privé, également le financement mixte qui résulte de la combinaison du public et privé.

Nous distinguons également de diverses modalités pour les versements des ressources en cas de financement public et mixte.

- **Fiscalisation du financement :** il y a en général une fiscalisation des ressources, cependant il existe une faiblesse dans son résultat qui provient du fait que le cadre juridique



*n'établie pas des sanctions que du point de vue coercitif pour obliger les acteurs politiques à respecter entièrement les redevances des comptes.*

- **Cadre juridique :** *au Venezuela ainsi qu'au Panama, le cadre juridique pour le contrôle du financement est de caractère constitutionnel. Cependant, on a remarqué que dans la plupart des pays participants il existe des lois spécifiques pour mener le contrôle.*
- **Participation des citoyens :** *dans le cas du Panama, l'accès au contrôle du financement est de caractère public. Il se fait à travers la publication dans des pages web des résultats du financement des acteurs publics.*
- **Organismes de contrôle :** *dans le cas du financement public, le contrôle est réalisé par de différents organismes de l'État. Dans le cas du financement privé ou mixte, le contrôle est la responsabilité des organes électoraux ; il y a toutefois le cas particulier au Panama où les dons font l'objet d'un contrôle à part.*
- **Système de contrôle :** *on a distingué deux (2) modalités*
  - **Système comptable :** *il est pratiqué dans tous les pays participants fondés sur des normes de validité nationale et internationale. Il s'agit d'un système manuel des registres de livres de comptabilité ainsi que l'archive des documents qui lui servent de soutien. Cependant, Le volume de l'information représente une difficulté pour le contrôle, l'efficacité et célérité des résultats et il se traduit en un faible niveau de fiabilité.*
  - **Système automatisé :** *parmi les pays présents, le Venezuela, le Panama et le Brésil ont*



*manifesté avoir des systèmes automatisés avec quelques variantes concernant le but, les contenus et les résultats. Ces systèmes garantissent les registres réalisés par les acteurs politiques*

- *mêmes, la suivie et contrôle de la part des administrateurs desdits systèmes, de hauts niveaux d'efficacité et célérité en temps réel pour l'accès à l'information enregistré par les usagers. Ceci garanti la fiabilité du point de vue informatique et des registres adaptés par eux-mêmes à leurs besoins individuels.*

### **Recommandation**

*Nous suggérons*

- *Le développement et application de systèmes automatisés dans les pays participants, adaptés aux caractéristiques électorales spécifiques de chacun.*
- *Créer des unités techniques capables de réaliser de bons audits et des recherches financières.*
- *Élaborer un cadre juridique efficace en matière de sanctions et qui s'adapte aux spécificités de chaque type de financement.*
- *Créer des unités techniques de fiscalisation qui permettent faire une suivie pré et postélectorale en temps réel de façon à établir des amendes et des sanctions au moment indiqué.*

### **THEME N° 6**

#### **Formation, Motivation a la Participati3n et Régulation des Campagnes Electorales**

#### **Ouverture:**



**Eduardo González**

**Comment garantir les conditions de participation des acteurs et l'opportunité de l'information dans les procédés de formation, motivation et régulation des campagnes électorales ?**

*Reconnaître les nouvelles expériences développées dans les pays de l'hémisphère relatives à la construction de mécanismes pour la régulation, suivi et contrôle des campagnes électorales, pour la diffusion d'information adressée aux électeurs et pour la détermination des conditions pour l'émission de messages électoraux par le biais des médias traditionnels et alternatifs.*

**THEME N° 7**

**Votación, Dépouillement, Totalisation y Diffusion des Resultats**

**Ouverture:**

**Carlos Quintero**

**Comment garantir la sécurité, audit et vérification de la part des citoyens des procédés de votation, dépouillement, totalisation et diffusion des résultats ?**

**VOTACIÓN:**

*Selon les critères établis pour le développement des paramètres de votation dans chacun des pays participants, il existe des systèmes caractérisés par des processus manuels et automatisés, parmi lesquels on peut mentionner :*

*Caractéristiques semblables :*

- *Protection de l'intégrité du vote (sécurité totale de l'électeur au moment d'exercer son droit de vote).*
- *Sécurité physique garantie par les organismes de l'État.*
- *Garantie du caractère secret du vote*
- *Horaires établis selon les régulations internes de chaque pays.*



- *Amélioration de la qualité du processus de votation en ce qui concerne la participation de l'électeur (plus grand nombre de bureaux de vote, centres de vote, entre autres).*
- *Vérification de l'identité des électeurs.*
- *Participation permanente des partis ou organisations politiques pendant le déroulement de tout le processus électoral.*
- *Vérification permanente des registres d'électeurs du pays.*

### **1. DEPOUILLEMENT:**

*Le processus de dépouillement correspond au fait de compter les votes dans le but de déterminer les résultats. Il faut souligner que chaque pays a des caractéristiques propres à son système (manuel ou automatisé), ce qui résulte dans les aspects suivants :*

*Caractéristiques semblables :*

- *Participation de partis ou organisations politiques (témoins) dans le processus de dépouillement afin de garantir le déroulement véritable du processus.*
- *Responsabilité directe de l'organisation électorale en ce qui concerne la gestion et la garantie du respect du processus de dépouillement.*
- *Le dépouillement est un acte public qui se déroule avec la participation des membres du bureau de vote, des témoins des partis ou organisations politiques.*

### **2. TOTALISACIÓN:**

*Le processus de totalisation se caractérise par la récupération et décomptage de tous les procès verbaux obtenus lors du processus électoral.*

*Caractéristiques semblables:*

- *Efficacité dans la remise des résultats finaux, à travers les mécanismes technologiques pour accélérer le processus de totalisation.*
- *Automatisation du processus de totalisation.*
- *Participation de partis ou organisations politiques dans le déroulement du processus de totalisation.*

### **3. DIFFUSION DES RESULTATS**



*La diffusion des résultats comprend la présentation publique des résultats obtenus par los processus de totalisation, une fois terminé l'événement électoral. A cet égard nous remarquons :*

*Caractéristiques semblables:*

- Responsabilité directe de l'organe électoral pour la diffusion des résultats.*
- L'organe électoral remet les résultats destinés à la publication grâce aux médias.*

*CONCLUSIONS: Il est nécessaire de continuer à stimuler le développement d'un cadre référentiel dans les différents processus qui intègrent le système électoral. Ce cadre référentiel doit inclure tous les éléments qui contribuent à l'amélioration de la qualité des processus à l'égard de la protection de l'information, les audits, faisabilité d'utilisation ainsi qu'offrir toutes les garanties aux électeurs pour renforcer la confiance en le système électoral.*

*RECOMMANDATIONS: Créer un forum virtuel qui permette l'échange d'information en permanence, afin d'assurer le développement du cadre référentiel en fonction des objectifs établis et obtenir ainsi des résultats qui puissent être abordés lors des futures rencontres d'experts et d'organismes électoraux.*

## **THÈME N° 8**

### **TRANSMISSION DES RESULTATS ÉLECTORAUX**

**Ouverture:**

**Luís Ramírez**

**Comment garantir la sécurité, audits, fiabilité et rendement lors des processus de transmission des résultats électoraux ?**

#### **1. Transmission des résultats**

*Les experts et représentants des Organismes électoraux ont souligné les aspects suivants :*



- *Utiliser les meilleures pratiques et standards internationaux en la matière*
- *Utiliser des moyens de transmission redondants (fixe, portable et satellitée)*
- *Mesurer les délais pour la fermeture des bureaux et remise des résultats, tout en respectant le phénomène socioculturel et tradition politique de chaque pays qui établit une priorité pour les temps d'émission de résultats ou pour l'émission des résultats officiels.*
- *S'efforcer vers la rapidité et la précision des processus de transmission afin d'offrir les résultats électoraux de manière exacte, véridique et opportune.*
- *Normaliser la diffusion des résultats par les organismes responsables du processus électoral dans le but de garantir la certitude et l'exactitude des résultats. Dans ce sens, il faut souligner l'importance de l'émission des résultats officiels comme mécanisme capable de renforcer aussi bien la légitimité des résultats que les institutions.*
- *Mettre en marche les audits « Avant, Pendant et Après » le processus.*
- *Mettre en pratique des événements simulés et des protocoles pour vérifier la procédure électorale dans sa totalité.*
- *Disposer d'une infrastructure technologique de haut rendement dans le but de renforcer la transmission massive de données.*
- *La responsabilité du processus électoral général doit relever d'un organe indépendant sans aucune association possible à un organe gouvernemental.*



## 2. Déclaration finale

*Convenir que, afin d'améliorer les délais de totalisation et de diffusion des résultats électoraux, il faut garantir un système solide et sûr pour la transmission de données, aussi bien pour les processus de votation automatisés que pour les manuels. Ceci, tout en préservant l'autonomie et la transparence de l'organisme électoral de ce processus par le biais d'audits et de la validation du système de transmission des résultats électoraux.*

### **THEME N° 9**

#### **Logistique Électorale, Répartition et Récupération du Matériel et Instruments Électoraux**

**Ouverture :**  
**Alberto Avena**

***Comment garantir dans une situation d'urgence, l'emplacement approprié et les conditions optimales, ainsi que la capacité effective de transfert (transport), sécurité et garde lors des procédures de logistique électorale ?***

*Concernant la logistique électorale (répartition et récupération du matériel et des instruments électoraux), on convient sur l'importance du respect des chronogrammes électoraux et l'arrivée à temps, du matériel complet à chaque bureaux électoral ou réception électorale.*

*L'arrivée du matériel à l'endroit de votation doit avoir lieu, au minimum, de 2 à 3 jours avant le processus de votation.*

*La plupart des pays engage des entreprises privées pour la production des matériels et instruments électoraux.*



*Il est important de prévoir des plans d'urgence qu'on puisse mettre en pratique le plus vite possible*

*Dans la plupart des cas ce n'est pas l'organe électoral qui commande le transport du matériel.*

*Les forces armées de chaque pays représentent un soutien incontestable au moment de la répartition et récupération du matériel électoral.*

*Étant donné que la majorité des pays a un système de votation manuel, la récupération du matériel revêt une importance fondamentale en raison de l'information qui retourne et qui doit être bien gardée.*

*Les bulletins sont, dans certains cas, commandés par l'organe électoral et dans d'autres par les partis politiques. Même si le vote est automatisé, les bulletins sont toujours imprimés.*

*La distribution du matériel ne se fait pas de la même manière dans tous les pays ; certains le font en un seul paquet, d'autres le font en différentes parties.*

*Afin d'accélérer le dépouillement des votes, les procès verbaux sont mis en format numérique. Cependant, cela a créé des problèmes d'ordre politique plus que technologique.*

*CONCLUSION : Concernant la logistique électorale (répartition et récupération du matériel et des instruments électoraux), on convient sur l'importance du respect des chronogrammes électoraux et l'arrivée à temps, du matériel complet à chaque bureaux électoral ou réception électorale.*

## **THEME N°10**

### **Logistique Electorale**

**Overture :**

**Guillermo Santeliz**



**Comment garantir dans une situation d'urgence, l'emplacement approprié et les conditions optimales, ainsi que la capacité effective de transfert (transport), sécurité et garde lors des procédures de logistique électorale ?**

La logistique électorale comprend un stock **en cas d'urgence de matériel et d'équipements** pour réagir en cas d'urgence. Le pourcentage de ces cas d'urgence peut varier selon les caractéristiques géographiques et l'incidence de défaillances ou erreurs d'opération. Pour **l'identification du matériels et des équipements**, on utilise des moyens visibles tels que des étiquettes avec des code-barres indiquant la destination. L'envoi du matériel et/ou équipements se fait en deux (2) **étapes de distribution** : une première étape centrale dans laquelle le matériel parvient jusqu'aux régions, puis une autre qui couvre la distribution jusqu'aux bureaux de vote. Les **délais de distribution** vers les centres de votation dépendront de la géographie de chaque pays. L'emplacement approprié est garanti grâce à des processus de **vérification des matériels et/ou des équipements technologiques**, menés par les fonctionnaires électoraux. Ce processus peut se faire de manière automatisée dans les centres de votation ou bien dans les endroits de stockage préalable. La **Garde** avant, pendant et après l'événement électorale est assurée par les forces armées nationales ou les forces de police.